

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU JEUDI 22 SEPTEMBRE 2016
PROCES VERBAL**

Date de convocation : vendredi 16 septembre 2016

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers présents : 57

Nombre de conseillers votants : 63

TITULAIRES PRÉSENTS :

Stéphane SAUVAN – Gaëtan LEVITRE – Yves LANIC – Marie-Joëlle LENFANT – Jean-Marc MOGLIA – Pierre MAZURIER – Jean-Michel DERREY – Thierry DELAMARE – Jean-Pierre BRÉVAL – Hubert ZOUTU – Sylvie BLANDIN – Alexandre DELACOUR – Hervé LETELLIER – Jean-Claude COURANT – Jacqueline PONS – Guillemette NOS – Bernard LEROY – Sylviane LORET – Patrick MADROUX – Jean-Yves CALAIS – René DUFOUR – François-Xavier PRIOLLAUD – Anne TERLEZ – Jacky BIDAULT – Jean-Jacques LE ROUX – Pierre LÉCUYER – Jean-Pierre DUVÉRÉ – Christian WUILQUE – Alexis FRAISSE – Marie-Pierre DUMONT – Pascal HEBERT – Jacky VASSARD – Jacky FLEITH – Didier DAGOMET – Jean CARRÉ – Chantale PICARD – Richard JACQUET – Albert NANIYOULA – Jean-Pierre TROCHET – Didier PIEDNOËL – Dominique DELAFOSSE – Alain LOEB – Nadine TERNISIEN – Jean-Philippe BRUN – Marc-Antoine JAMET – Jean-Jacques COQUELET – Fadilla BENAMARA – Jacques LECERF – Fatia DJEMEL – Nabil GHOUL – Rachida DORDAIN – Maryline NIAUX – Ousmane N'DIAYE – Anne-Marie JOURDAN – Jean-Claude CHRISTOPHE.

CONSEILLER SUPPLÉANT PRÉSENT AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE REMPLAÇANT UN TITULAIRE EXCUSÉ :

Michel QUENNEVILLE – Olivier AUTECHAUD.

POUVOIRS :

Madame ROUZEE à Monsieur WUILQUE, Madame LEMAN à Monsieur DUVERE, Madame CHASSY à Monsieur JACQUET, Madame DUVALLET à Madame BENAMARA, Monsieur JUBERT à Monsieur LE ROUX, Madame LANGEARD à Monsieur PRIOLLAUD.

TITULAIRES ABSENTS EXCUSÉS :

Alain LEMARCHAND – Marie-Dominique PERCHET – Hafidah OUADAH – Daniel JUBERT – Caroline ROUZÉE – Sylvie LANGEARD – Céline LEMAN – François CHARLIER – Angélique CHASSY – Pascal LEMAIRE – Maryannick DESHAYES – Catherine DUVALLET – Mickaël AMSALEM.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT :

Régis PETIT – Sid-Ahmed SIRAT – Philippe CROU – Vincent VORANGER.

Secrétaire : Ousmane N'DIAYE.

Monsieur LEROY ouvre le Conseil communautaire en saluant la mémoire de Monsieur Bernard CANCALON, conseiller communautaire décédé d'une crise cardiaque durant l'été. Il invite le Conseil communautaire à respecter une minute de silence à la mémoire de cet élu « *qui, à Val de Reuil, a donné du réconfort, a trouvé des solutions pour aider ceux qui avaient des difficultés* ».

Au terme de cette minute de silence, Monsieur LEROY se déclare heureux d'accueillir Messieurs FRAISSE et HEBERT, conseillers communautaires remplaçant MM. CANIVET et YUNG, ainsi que Monsieur GHOUL, remplaçant Monsieur CANCELON.

Le Conseil salue ces arrivées par de chaleureux applaudissements et ouvre l'ordre du jour.

16-219 - FONCTION PUBLIQUE – AUTRES CATEGORIES DE PERSONNELS – RESSOURCES HUMAINES – Mise à disposition de salariés de l'association Eure-Expansion au profit de l'Agglomération Seine-Eure

Monsieur LEROY présente cette délibération en insistant sur le fait « *qu'en confiant le développement économique aux Régions et aux intercommunalités, la Loi NOTRe a signé la fin d'Eure Expansion. Aussi, je vous propose d'accueillir une personne chargée de l'accueil des salariés, avec laquelle nous travaillions très bien. Cela a du sens par rapport à notre projet de territoire. Je vous demande donc d'autoriser la création d'un poste de chargée d'accueil des salariés dans les entreprises du territoire. Je vous rappelle que nous avons engagé une grande consultation auprès des salariés qui n'habitent pas dans l'agglomération afin d'adapter notre PLUi.*

La personne travaillera chez nous à compter du 1^{er} octobre 2016 et sera recrutée à partir du 1^{er} janvier 2017 ».

Sur rapport de Monsieur LEROY et à l'**unanimité**, le conseil de communauté :

- accepte la signature des conventions de mise à disposition de personnel à but non lucratif provenant de l'association Eure-Expansion pour la période du 26 septembre au 15 décembre 2016, selon les conditions ci-dessus évoquées,
- précise que durant cette mise à disposition gratuite des salariés d'Eure-Expansion auprès de l'Agglomération les frais professionnels occasionnés par l'exercice de leur mission seront pris en charge directement par l'Agglomération Seine-Eure au regard de l'ordre de mission qui sera établi,
- décide de modifier ainsi le tableau des effectifs à la date du 15 décembre 2016 :
 - Création d'un poste d'attaché contractuel à temps complet.

16-220 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES – ADMINISTRATION GENERALE – Installation du conseil communautaire – Modification

Sur rapport de Monsieur LEROY, le conseil communautaire prend acte à l'**unanimité** :

- du remplacement de Messieurs Patrice YUNG et Bruno CANIVET par Messieurs Alexis FRAISSE et Pascal HEBERT dans la fonction de conseiller communautaire titulaire (commune de Louviers),
- du remplacement de Monsieur Bernard CANCELON par Monsieur Nabil GHOUL dans la fonction de conseiller communautaire titulaire (commune de Val de Reuil).

16-221 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE – ADMINISTRATION GENERALE – Rapport des décisions de bureau

Sur rapport de Monsieur PRIOLLAUD, le conseil communautaire prend acte à l'**unanimité** de l'état des décisions de bureau passées au titre du mois de juin 2016.

16-222 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE – ADMINISTRATION GENERALE – Rapport des décisions du Président

Sur rapport de Monsieur PRIOLLAUD, le conseil communautaire prend acte à l'**unanimité** de l'état des décisions de Président passées au titre des mois de février, mars, avril, mai, juin, juillet et août 2016.

16-223 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT-LOGEMENT – Programme Local de l'Habitat – Dispositif d'aide à l'accession sociale – Aides à particuliers primo-accédants

Sur rapport de Monsieur JACQUET, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'attribuer dans le cadre du dispositif d'aide à l'accession aidée, sous réserve de la production des pièces manquantes, les aides suivantes :

- **4 000 €** au bénéfice de **madame et monsieur CHAN Marie-Hélène et Siv Liv** pour la construction de leur résidence principale à Louviers
- **4 000 €** au bénéfice de **mademoiselle PALMENTIER Sabrina et monsieur BIDAR Rachid** pour la construction de leur résidence principale à Val de Reuil
- **4 000 €** au bénéfice de **madame et monsieur HERICHARD Stéphanie et Alexandre** pour la construction de leur résidence principale à Val de Reuil
- **4 000 €** au bénéfice de **mademoiselle CHESNEL Yvonne et monsieur JIBOUNE Rachid** pour la construction de leur résidence principale à Andé
- **4 000 €** au bénéfice de **madame et monsieur PERU Nadine et Loïc** pour la construction de leur résidence principale à Acquigny
- **4 000 €** au bénéfice de **madame et monsieur THEPAULT Mélanie et Quentin** pour la construction de leur résidence principale à Pîtres
- **4 000 €** au bénéfice de **mademoiselle HUET Julie et monsieur SZAJNER Donovan** pour la construction de leur résidence principale à Acquigny
- **4 000 €** au bénéfice de **mademoiselle RABAI Myriam et monsieur LEGRAND Romain** pour la construction de leur résidence principale à Quatremare
- **4 000 €** au bénéfice de **mademoiselle RELLE Amandine et monsieur MARIVOET Maxime** pour la construction de leur résidence principale à Pîtres
- **4 000 €** au bénéfice de **mademoiselle COEFFIER Mylène et monsieur HENRY Nicolas** pour la construction de leur résidence principale à Acquigny
- **4 000 €** au bénéfice de **mademoiselle BRUNET Séverine** pour la construction de sa résidence principale à Pîtres
- **4 000 €** au bénéfice de **madame et monsieur MARIE Marine et Germain** pour la construction de leur résidence principale à Pîtres
- **4 000 €** au bénéfice de **mademoiselle LAMY Hélène et monsieur DIVERCHY Jimmy** pour la construction de leur résidence principale à La Vacherie
- **4 000 €** au bénéfice de **mademoiselle MANON Laetitia et monsieur GREVRAND Xavier** pour la construction de leur résidence principale à Acquigny

Le Conseil communautaire dit également :

- que les dossiers doivent être complets au moment de la demande de versement de la subvention.
- que le dispositif est applicable dans le cadre du PLH2 pour des offres émises et acceptées à partir du 1^{er} janvier 2013 jusqu'au 30 novembre 2017 ;
- que l'aide de l'Agglomération fera l'objet d'un appel de fonds par le notaire en charge du dossier des ménages éligibles au dispositif ou, par le Crédit foncier de France dans le cadre d'une convention avec l'Agglomération à compter du 21 octobre 2016 ;
- que l'Agglomération Seine-Eure remettra aux bénéficiaires désignés par la délibération accordant une aide aux ménages accédants une attestation d'aide signée du Président ou de son représentant ;

- que les ménages aidés devront fournir à l'Agglomération un certificat d'engagement et tous les justificatifs nécessaires à l'instruction, à la vérification de l'atteinte des critères, et des compléments d'information relatifs à l'opération ;
- que la dépense afférente sera imputée au budget communautaire sur le budget HABITAT à l'opération intitulée « Accession sociale » pour les années 2013 à 2017 dans la limite de l'enveloppe disponible et dans l'ordre d'arrivée des demandes ;

16-224 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT-LOGEMENT – Dispositif d'aide à l'amélioration de l'habitat privé «PIG» – Participations aux particuliers

Sur rapport de Monsieur JACQUET, le conseil communautaire dit à l'unanimité que la délibération du conseil communautaire n°16-187 en date du 23 juin 2016 est annulée et remplacée par la présente délibération. Le Conseil communautaire décide d'attribuer les subventions suivantes, au titre de l'amélioration de l'habitat privé :

- Dossier de madame GOUY Aline, 6 rue de Rouville à Alizay : 2 400 €
- Dossier de madame et monsieur POTDEVIN Nicole et Marcel, 17 rue du Carrefour à Saint Etienne du Vauvray : 1 507 €
- Dossier de madame WILLEMAY Alexandra et monsieur GUERRE Yohan, 10 rue François le Camus à Louviers : 1 600 €

Le Conseil communautaire dit également que les subventions accordées ci-avant, aux propriétaires, ne pourront être versées que sur la présentation des factures totalement acquittées, de l'accord des administrations instructrices des autorisations d'urbanisme et du respect des prescriptions de ces administrations.

16-225 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – COMMERCE ET ARTISANAT – Opération Collective de Modernisation – Aides directes aux entreprises – Projet de M. Frédéric LANGLOIS – Travaux de rénovation, modernisation et accessibilité PMR pour la Boulangerie Saint Blaise située sur la commune de Montauve – Signature d'une convention – Autorisation

Sur rapport de Monsieur CALAIS, le conseil communautaire accepte à l'unanimité de verser une subvention d'un montant de 10 000 € HT à M. Frédéric LANGLOIS.

Cette subvention se décompose de la façon suivante :

- ❖ Aide à la modernisation du point de vente :

Total	FISAC	Agglo Seine-Eure	Département 27
6 000 € HT	3 000 € HT	2 000 € HT	1 000 € HT

- ❖ Aide à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite :

Total	FISAC	Agglo Seine-Eure
4 000 € HT	2 000 € HT	2 000 € HT

16-226 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – COMMERCE ET ARTISANAT – Opération Collective de Modernisation – Aides directes aux entreprises – Projet de M. Laurent LESUEUR – Acquisition de matériel pour la Boucherie Lesueur située sur la commune du Vaudreuil – Signature d'une convention – Autorisation

A l'issue de la présentation de cette délibération, Monsieur FRAISSE a alerté l'assemblée sur les problèmes que représente la consommation de viande :

« La production de chair animale pose de graves problèmes, tant écologiques qu'éthiques. Nous avons le droit de vie et de mort sur les animaux et chaque jour apporte son scandale sur les mauvais

traitements dont ils sont victimes dans les abattoirs Dans cette délibération, il est fait mention d'une aide à l'innovation. Pourquoi cette aide ? » questionne-t-il.

Monsieur CALAIS explique que, d'une manière générale, ce dispositif permet la mise en accessibilité des boutiques et la modernisation du matériel professionnel afin que les artisans puissent maintenir, voire développer, leur activité sur le territoire.

Sur rapport de Monsieur CALAIS, **par 62 voix POUR et 1 abstention**, le conseil communautaire accepte de verser une subvention d'un montant de 11 990 € HT à M. Laurent LESUEUR.

Cette subvention d'un montant de 11 990 € HT, se décompose de la façon suivante :

Total	FISAC	CASE	Département 27
11 990 € HT	5 995 € HT	4 065,75 € HT	1 929,25 € HT

16-227 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – COMMERCE ET ARTISANAT – Opération Collective de Modernisation – Aides directes aux entreprises – Projet de Mme Corinne MICHOUX – Travaux de rénovation, modernisation et accessibilité PMR pour la Boucherie située sur la commune de Pont de l'Arche – Signature d'une convention – Autorisation

Sur rapport de Monsieur CALAIS, le conseil communautaire accepte à l'**unanimité** de verser une subvention d'un montant de 9 004 € HT à Mme Corinne MICHOUX.

Cette subvention d'un montant de 9 004 € HT, se décompose de la façon suivante :

- ❖ Aide à la modernisation du point de vente :

Total	FISAC	Agglo Seine-Eure	Département 27
6 000 € HT	3 000 € HT	3 000 € HT	0 € HT

- ❖ Aide à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite :

Total	FISAC	Agglo Seine-Eure
3 004 € HT	1 502 € HT	1 502 € HT

16-228 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – COMMERCE ET ARTISANAT – Opération Urbaine Collective – Aides directes aux entreprises – Projet de Mme Sandrine DUBUC – Acquisition de matériel pour le salon de coiffure Krystal Hair situé sur la commune de Val-de-Reuil – Signature d'une convention – Autorisation

Sur rapport de Monsieur CALAIS, le conseil communautaire accepte à l'**unanimité** de verser une subvention d'un montant de 11 714 € HT à Mme Sandrine DUBUC.

Cette subvention d'un montant de 11 714 € HT, se décompose de la façon suivante :

Total	FISAC	Agglo Seine-Eure	Département 27
11 714 € HT	5 857 € HT	2 928,50 € HT	2 928,50 € HT

16-229 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE – ADMINISTRATION GENERALE – Rapport d'activités 2015

Monsieur LEROY rappelle, très brièvement, les grands chantiers et réalisations menés à leur terme durant l'année 2015. Il cite, tour à tour, la création du CIAS, la signature du Contrat d'agglomération avec la Région et le Département, le lancement du travail préparatoire à l'arrivée du très haut débit

dans l'agglomération, les gros travaux d'assainissement, la construction du bâtiment des hauts près récemment inauguré ou, encore, le lancement de la ZAC de la côte de la Justice.

« Nous avons réalisé 28 M€ d'investissements. Tout ceci est très bien illustré dans le document synthétique consultable sur le site internet de l'agglomération. Cette année nous avons choisi de ne pas imprimer ce rapport d'activité; ce qui nous a permis de passer d'un coût de 27 000 € à une dépense de 2 000 € » se félicite-t-il.

Sur rapport de Monsieur LEROY, le conseil communautaire adopte **à l'unanimité** le rapport d'activités de l'année 2015 et dit que ce rapport est consultable sur le site Internet de l'Agglomération.

16-230 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITÉ – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Modification des statuts de la l'Agglomération Seine-Eure – Autorisation

Au terme de la présentation de cette délibération, Monsieur LEVITRE fait part de son sentiment :

« Je souhaite revenir sur la compétence Enfance-Jeunesse. Il est hors de question de confier notre politique Enfance-Jeunesse au CIAS, car son conseil d'administration est composé de personnes non élus. C'est inconcevable. La politique en matière d'Enfance-Jeunesse doit être décidée et mise en place par les élus » insiste-t-il.

Monsieur LEROY rassure Monsieur LEVITRE en l'informant que l'agglomération veut garder cette compétence et qu'elle ne souhaite absolument pas la transférer au CIAS.

« Je te confirme ce qui a été dit en Bureau, reprend Monsieur DUFOUR. Il est hors de question que ce soit le CIAS qui décide de notre politique Enfance-Jeunesse. Ce que nous décidons ce soir, c'est le passage d'une compétence optionnelle à une compétence facultative ».

Monsieur JACQUET revient sur la compétence élaboration du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE) :

« Certaines communes ont déjà fait leur PAVE et ont dépensé des sommes conséquentes en la matière. Pour elles, cela arrive un peu tard, malheureusement.

Je vais revenir sur la position tenue ici, il y a quelques mois ; J'avais dit que je m'abstiendrais de voter toute délibération tant que la question de la gendarmerie de Pont de l'Arche n'était pas réglée. Je constate que l'été a été très actif, tant du côté des élus que des services. Le dossier de la gendarmerie est sur la table. Je vais donc voter les délibérations » annonce-t-il.

Sur rapport de Monsieur LEROY, Le conseil communautaire décide, **par 62 voix POUR et 1 voix CONTRE**, de faire évoluer les statuts de la Communauté d'agglomération Seine-Eure :

En intégrant aux compétences obligatoires

- **En matière d'accueil des gens du voyage : aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil,**
- **Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.**

En complétant la compétence optionnelle

- En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores par **le soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.**

En transférant en compétence facultative

- la compétence enfance jeunesse qui porte sur la reprise ou la création des contrats temps libre et petite enfance passés avec la Caisse d'Allocations Familiales du Département de l'Eure.

A ce titre mise en place et coordination des activités périscolaires et extra-scolaires relevant des contrats enfance jeunesse et accueil de loisirs sans hébergement des enfants et des

adolescents en organisant leur accueil dans les locaux propres ou mis à disposition par les communes dans le cadre de conventions.

Développement et valorisation de l'accueil des jeunes enfants de 0 à 6 ans à domicile ou dans des structures collectives.

Apport d'information et de soutien aux assistantes maternelles et aux parents par les Relais d'Assistants Maternelles (R.A.M.) dans les locaux mis à disposition par convention.

L'exercice de cette compétence est limité aux établissements suivants :

- Centres de loisirs :
 - « Le monde des couleurs », La maison du temps libre » et « Le garage » d'Alizay,
 - « Les Fripouilles » de Criquebeuf sur Seine,
 - « L'ALSH » des Damps,
 - « La Ruche » de Montaure
 - « L'annexe » de Martot,

- Conventions avec les structures :
 - « Bidibul » à Pont de l'Arche,
 - « Le petit monde de Casimir » à Pîtres,
 - Le Relais Assistants Maternelles « A petits pas » à Pont de l'Arche,

En ajoutant en compétence facultative :

- la compétence élaboration du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE),

Le Conseil communautaire dit également que la modification des statuts de la Communauté d'agglomération Seine-Eure fera l'objet d'un arrêté préfectoral après avis des conseil municipaux de chaque commune qui dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au Maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée favorable.

16-231 - FINANCES LOCALES – FONDS DE CONCOURS – Attribution à différentes communes de l'Agglomération Seine-Eure

Sur rapport de Monsieur DELAMARE, le conseil communautaire accepte à l'unanimité le montant des fonds de concours suivants au bénéfice des communes suivantes :

COMMUNE	FDC
CRASVILLE	5 380,50 €
LA VACHERIE	1 224,50 €
LA VACHERIE	8 051,00 €
LES DAMPS	9 456,50 €
QUATREMARE	7 990,00 €
PINTERVILLE	2 442,00 €
PONT DE L'ARCHE	6 500,00 €
IGOVILLE	23 847,00 €
TOTAL	64 891,50 €

Le Conseil communautaire dit également que ces montants sont définitifs et ne pourront pas augmenter en fonction du coût des projets. Toutefois, si le coût à la charge d'une commune est inférieur, le fonds de concours de la CASE ne pourra excéder le pourcentage prévu de la part restant à la charge de la commune,

16-232 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – CULTURE – ARCHIVES – Traitement intellectuel et matériel des archives de Louviers – Demande de subvention – Autorisation

Sur rapport de Monsieur PRIOLLAUD, le conseil de communauté autorise à l'**unanimité** Monsieur le Président à solliciter l'ensemble des financements éligibles pour ce projet au taux le plus élevé possible.

16-233 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – SYSTEMEN D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE – Mise à disposition de données cadastrales (Fichiers MAJIC) – Signature d'une convention – Autorisation

Sur rapport de Monsieur WUILQUE, le conseil communautaire accepte à l'**unanimité** de passer une convention de mise à disposition de données cadastrales avec le Département de l'Eure. Cette mise à disposition se fera sans contrepartie financière.

16-234 - DOMAINE ET PATRIMOINE – AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PRIVE – URBANISME PLANIFICATION ET FONCIER – Commune d'Acquigny – Servitude de passage, d'intervention et d'entretien de la zone de portage du Hamet

Sur rapport de Monsieur WUILQUE, **par 62 voix POUR et 1 abstention**, le conseil communautaire accepte de signer une convention de servitude de passage d'intervention et d'entretien de la zone de portage du Hamet, sur la parcelle cadastrée section ZE 125 située sur la commune d'Acquigny, appartenant à la SAS *La pisciculture de l'Eure*.

Le Conseil communautaire dit également :

- que la présente servitude est consentie à titre gratuit et ne donnera lieu à aucune indemnité ;
- que les frais et honoraires divers liés à cette opération sont à la charge exclusive de l'Agglomération Seine-Eure ;
- que cette convention de servitude de passage sera authentifiée par acte notarié établi par Maître Stéphane PELFRENE, notaire à Louviers, éventuellement assisté du notaire de la SAS *La pisciculture de l'Eure*.

16-235 - DOMAINE ET PATRIMOINE – ACQUISITION – URBANISME PLANIFICATION ET FONCIER – Commune d'Amfreville sur Iton – Acquisition de la propriété QUENTIN cadastrée ZD 126 et ZD 127 sise 2 route d'Evreux

Sur rapport de Monsieur WUILQUE, le conseil communautaire décide, à l'**unanimité**, d'acquérir la propriété cadastrée section ZD 126 et 127 d'une superficie de 1 660 m² sise 2 route d'Evreux sur la commune d'Amfreville sur Iton appartenant aux consorts QUENTIN.

Le Conseil communautaire dit également :

- que cette acquisition est consentie moyennant le prix de 120 000 € net vendeur, bien libre ;
- que les frais et honoraires divers, liés à cette opération sont à la charge de l'acquéreur.

16-236 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – URBANISME PLANIFICATION ET FONCIER – Convention de prestation de services du service instructeur de l'Agglomération Seine Eure pour l'instruction des autorisations du droit des sols de la commune de Saint Aubin sur Gaillon

Sur rapport de Monsieur WUILQUE, le conseil communautaire approuve, à l'**unanimité**, la convention précisant les modalités contractuelles de mise en œuvre de la prestation de services pour une durée de 27 mois, renouvelable, avec la commune de Saint Aubin sur Gaillon.

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer cette convention ainsi que ses avenants éventuels à intervenir et dit qu'elle prendra effet au 1^{er} octobre 2016.

16-237 - DOMAINE ET PATRIMOINE – AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PRIVE – URBANISME PLANIFICATION ET FONCIER – Commune de Louviers – Servitude de passage de canalisations sur la propriété appartenant à Monsieur Philippe LERAYER cadastrée section AV - 227e

Sur rapport de Monsieur WUILQUE, le conseil communautaire accepte à l'**unanimité** de signer la convention de servitude de passage de canalisation sur la parcelle cadastrée section AV 227 située sur la commune de Louviers, 31 Chaussée Décrétot, appartenant à Monsieur Philippe LERAYER.

- que la présente servitude est consentie à titre gratuit et ne donnera lieu à aucune indemnité ;
- que les frais et honoraires divers liés à cette opération sont à la charge exclusive de l'Agglomération Seine Eure ;
- que cette convention de servitude de passage sera authentifiée par acte notarié établi par Maître Yann LEGROS, notaire à Louviers.

16-238 - DOMAINE ET PATRIMOINE – ALIENATIONS – URBANISME PLANIFICATION ET FONCIER – Cession à la commune de Pont de l'Arche de la parcelle cadastrée B 2178 sise sur cette commune

Sur rapport de Monsieur WUILQUE, à l'**unanimité**, le conseil communautaire décide de céder à la commune de Pont de l'Arche :

- la propriété sise 20 rue Sainte Marie, formant le lot B, cadastrée section B numéro 2178, d'une contenance de 755 m²,
- la propriété sise 9 boulevard de la Marne, cadastrée section B numéro 1103, d'une contenance de 1037 m².

Le Conseil communautaire dit également :

- que cette cession est consentie à l'Euro symbolique avec dispense de paiement du prix ;
- que tous les frais afférents à cette cession seront à la charge de l'acquéreur ;
- que l'ensemble des actes correspondants seront établis par Maître Stéphane PELFRENE, Notaire à Louviers, éventuellement assisté du notaire de la commune de Pont de l'Arche.

16-239 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – PROJETS URBAINS – Friche « Thorel Est » à Louviers – Travaux de déconstruction sélective – Convention de mandat de signature et de paiement entre la commune de Louviers et l'Agglomération – Autorisation

Sur rapport de Monsieur WUILQUE, le conseil communautaire autorise à l'**unanimité** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de mandat avec la Commune de Louviers concernant la réalisation des travaux de démolition sélective pour l'îlot Thorel Est, ainsi que tout document s'y rapportant.

L'ensemble de ces travaux a été estimé lors de la préparation du contrat d'Agglomération 2014/2020 à 1 250 000€ HT soit 1 500 000€ TTC, montant prévisionnel réparti de la manière suivante :

POSTES DE RECETTES	MONTANTS SOLLICITES	% du H.T.
REGION NORMANDIE	250 000 €	20%
EPF NORMANDIE	437 500 €	35%
AGGLO SEINE EURE	562 500 €	45%

TOTAL	1 250 000 € HT 1 500 000 € TTC	100%
--------------	---	-------------

L'enveloppe financière pour les travaux de démolition a été estimée à 450 000€ HT, répartie comme suit :

- 20 % du montant HT à la charge de la Région Normandie,
- 35% du montant HT à la charge de l'EPF Normandie,
- 45% du montant HT à la charge de l'Agglomération.

Le montant de la subvention accordée par l'Agglomération s'élève à 202 500€ HT.

16-240 - DOMAINE ET PATRIMOINE – ACQUISITION – URBANISME PLANIFICATION ET FONCIER – Commune de Martot – Acquisition de l'ensemble immobilier appartenant au Centre Hospitalier Intercommunal Louviers-Elbeuf-Val de Reuil cadastré B 463 - 464

Sur rapport de Monsieur WUILQUE et à l'unanimité, le conseil communautaire décide d'acquérir l'ensemble immobilier cadastré section B numéros 463 et 464 sur la commune de Martot d'une contenance totale de 23 082 m², appartenant au Centre Hospitalier Intercommunal d'Elbeuf-Louviers-Val de Reuil.

Le Conseil communautaire dit également :

- que cette acquisition est consentie moyennant le prix de 350 000 € net vendeur, bien libre ;
- que les frais et honoraires divers, liés à cette opération sont à la charge de l'acquéreur ;
- que les actes correspondants seront établis par Maître SALLES, Notaire à Elbeuf, représentant le vendeur, assisté de Maître PELFRENE, Notaire à Louviers, représentant l'acquéreur.

En aparté au vote de cette délibération, Monsieur LEROY s'est félicité de « *cette très bonne opération qui va nous permettre de faire quelque chose de bien dans ce secteur* ».

16-241 - COMMANDE PUBLIQUE – AUTRES CONTRATS – VOIRIE – Convention de groupement de commandes relative aux prestations de signalisation horizontale et verticale – Autorisation

Sur rapport de Monsieur BIDAULT, le conseil communautaire autorise à l'unanimité Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de groupement de commandes, les avenants éventuels, à l'exception de ceux modifiant les besoins pour lesquels le groupement est institué, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

16-242 - COMMANDE PUBLIQUE – MARCHES PUBLICS – VOIRIE – Travaux de mise en sécurité sur ouvrages d'art – Procédure adaptée – Attribution – Autorisation

Sur rapport de Monsieur BIDAULT, le conseil communautaire accepte à l'unanimité la réalisation de travaux de mise en sécurité d'ouvrages d'art sur les communes de Pîtres, Louviers et Val de Reuil et attribue le marché relatif à la réalisation de travaux de mise en sécurité sur ouvrages d'art à l'entreprise GIFFARD, sise Zone Industrielle Les Herbages, 76170 Lillebonne.

16-243 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – VOIRIE – Aménagement du parking rue des Vallots sur la commune de Louviers – Convention financière – Autorisation

A l'issue de la présentation de cette délibération, Monsieur VASSARD manifeste son opposition :
« *Je suis allé voir sur place. Il y avait une vingtaine de voitures. Vous voulez faire un parking de 100 places. C'est juste en face de la mosquée. Vous voulez faire un parking pour la mosquée ! Peut-être est-ce pour tenir vos promesses électorales ? Vous feriez mieux de reboucher tous les trous partout dans Louviers* » !

Monsieur BIDAULT précise :

« Il y a des problèmes de stationnement dans ce secteur. Des entreprises nous ont fait des demandes d'amélioration du stationnement. Sur le domaine communal »...

Monsieur VASSARD s'agace :

« Les entreprises du coin et la DDE, c'est 20 places au maximum » !

Monsieur BIDAULT reprend :

« Ce coin était utilisé comme dépotoir. Nous avons donc décidé de l'aménager et d'y créer un parking. Parking qui pourra servir aux fidèles se rendant aux deux mosquées. Pourquoi pas, après tout » ?

Monsieur PRIOLLAUD répond à son tour à Monsieur VASSARD :

« Si cela peut vous rassurer, Monsieur VASSARD, nous allons même faire une gendarmerie pas très loin » !

Madame DORDAIN manifeste quant à elle sa lassitude :

« Vos interventions ne me font plus rire, Monsieur VASSARD. Franchement, taisez-vous. Il y en a marre de vous entendre dire des inepties à longueur d'année ».

Sur rapport de Monsieur BIDAULT, **par 62 voix POUR et 1 voix CONTRE**, le conseil de communauté :

- accepte l'aménagement du parking rue des Vallots sur la commune de Louviers,
- autorise Monsieur le Président à signer la convention et tout document relatif à la réalisation de cette opération ainsi que les avenants éventuels en moins-value, dépourvus d'incidence financière, ou générant une plus-value inférieure à 5 % du montant initial, dans le respect de l'estimation prévisionnelle,
- autorise Monsieur le Président à solliciter la participation financière de la commune de Louviers, estimée à 16 250 € HT (représentant 32,5 % des travaux).

16-244 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – VOIRIE – Aménagement de la rue de la Laiterie sur la commune de Saint Pierre du Vauvray – Convention financière – Autorisation

Sur rapport de Monsieur BIDAULT et à l'**unanimité**, le conseil de communauté :

- accepte l'aménagement de la rue de la Laiterie sur la commune de Saint Pierre du Vauvray,
- autorise Monsieur le Président à signer la convention et tout document relatif à la réalisation de cette opération ainsi que les avenants éventuels en moins-value, dépourvus d'incidence financière, ou générant une plus-value inférieure à 5 % du montant initial, dans le respect de l'estimation prévisionnelle,
- autorise Monsieur le Président à solliciter la participation financière de la commune de Saint Pierre du Vauvray, estimée à 34 125 € HT (représentant 32,5 % du montant des travaux).

16-245 - FINANCES LOCALES – VOIRIE – FONDS DE CONCOURS – Attribution d'un fonds de concours au titre des amendes de police à la commune de Pont de l'Arche – Convention – Autorisation

Sur rapport de Monsieur BIDAULT, le conseil de communauté attribue à l'**unanimité** un fonds de concours au titre des amendes de police au bénéfice de la commune de Pont de l'Arche, pour un montant de 4 793,60 € HT, représentant 50 % du montant des travaux prévus.

16-246 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – VOIRIE – Création d'un chemin piétonnier sur la route départementale n° 77 – Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage – Autorisation

Sur rapport de Monsieur BIDAULT, le conseil de communauté accepte à l'unanimité la réalisation des travaux sur le domaine public routier départemental et autorise Monsieur le Président à signer la convention avec le Conseil départemental de l'Eure ainsi que tout document afférent à ce dossier.

16-247 - DOMAINE ET PATRIMOINE – ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC – PATRIMOINE – Requalification de la zone d'activités des Pâtis à Acquigny – Travaux de voirie d'accès au niveau de la RD n° 71 – Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage – Autorisation

Sur rapport de Monsieur BIDAULT, le conseil de communauté accepte à l'unanimité la réalisation des travaux sur le domaine public routier départemental, (RD n°71) dans le cadre des travaux de requalification de la zone des Pâtis à Acquigny et autorise Monsieur le Président à signer la convention avec le Conseil départemental de l'Eure ainsi que tout document afférent à ce dossier.

16-248 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – URBANISME PLANIFICATION ET FONCIER – Commune d'Amfreville sous les Monts – Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU – Approbation de la procédure

Sur rapport de Monsieur DELAMARE, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la commune d'Amfreville sous les Monts.

Le Conseil communautaire précise également que la présente délibération :

- Sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Eure,
- Fera l'objet d'un affichage pendant un mois au siège de l'Agglomération Seine-Eure et en Mairie d'Amfreville sous les Monts, ainsi qu'une mention insérée dans un journal d'annonces légales diffusé dans le département, et sera publié au recueil des actes administratifs,
- Sera tenue à la disposition du public ainsi que le dossier d'approbation au siège de l'Agglomération Seine-Eure et en Mairie d'Amfreville sous les Monts aux jours et heures habituels d'ouverture du public, ainsi qu'à la Préfecture,
- Sera exécutoire à compter de sa transmission au Préfet et de l'accomplissement des mesures de publicité.

En aparté au vote de cette délibération, Monsieur LANIC a rappelé toutes les difficultés auxquelles il a été confronté, mais aussi sa grande satisfaction à avoir travaillé avec les services communautaires :

« Nous avons perdu plus d'un an de travail, gaspillé 15 000 € de deniers publics. Au départ, les services de l'Etat nous ont dit qu'une modification simplifiée du PLU suffisait. Puis, la DDTM a décidé qu'il fallait faire une déclaration de projet. Puis la CASE a pris la compétence PLU et a assumé financièrement.

Je remercie Maguy BERNIER pour tout le travail mené. J'ai récemment eu le plaisir de déposer un certificat d'urbanisme pour une résidence construite par la SILOGE.

Je ne manquerai pas de te convier, Bernard, à la pose de la première pierre afin de constater comment tu manies la truelle. Même si nous ne sommes pas toujours d'accord sur tout, tu vois, je suis tes préconisations. Je suis un bon élève. Tes copains maires de petites communes devraient faire la même chose. Je crois que je mérite un bon point de ta part » plaisante-t-il.

« You are fishing for compliment ! » [ndlr : tu vas à la pêche aux compliments] conclut Monsieur LEROY.

16-249 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – URBANISME PLANIFICATION ET FONCIER – Commune de Pîtres – Lotissement d’activités Les Fréneaux – Vente à la SCI AHRAYOU du lot n° 04 (D)

A l’issue de la présentation de cette délibération, Monsieur MOGLIA « félicite les élus de Pîtres et les services communautaires qui ont beaucoup travaillé pour que ce lotissement sorte de terre. C’est un bon lotissement » s’est-il réjoui.

Sur rapport de Monsieur MOGLIA, le conseil communautaire approuve à l’unanimité le compromis de vente signé le 28 juin 2016 afin de vendre une parcelle de terrain de 2 260 m² au prix de 40 662 Euros HT au profit de la SCI AHRAYOU, représentée par Monsieur Mohammed AHRAYOU, avec la possibilité de substitutions au profit de toute société légalement constituée.

Le Conseil autorise à se substituer un tiers à l’acquéreur dans le bénéfice du présent compromis et de ses suites s’il s’agit :

- d’une ou plusieurs sociétés spécialement constituées pour l’acquisition du terrain et/ou la construction et la mise à bail du bâtiment au profit des futurs exploitants,
- d’une société réalisant et finançant la construction des installations de l’acquéreur dans le cadre d’un contrat de crédit-bail,
- d’une ou plusieurs sociétés filiales d’exploitation de l’acquéreur, existantes ou à créer.

Le Conseil communautaire dit enfin :

- que les frais relatifs à cette acquisition sont à la charge de l’acquéreur ;
- que Maître Stéphane PELFRENE, Notaire à Louviers est habilité à rédiger les actes de cession, étant précisé que les frais relatifs à cette cession seront à la charge de l’acquéreur.

16-250 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – URBANISME PLANIFICATION ET FONCIER – Commune de Pîtres – Lotissement d’activités Les Fréneaux – Vente à la SCI LA PASSERELLE du lot n° 1 (A)

Sur rapport de Monsieur MOGLIA, le conseil communautaire approuve à l’unanimité le compromis de vente signé le 23 mai 2016 afin de vendre une parcelle de terrain de 1 517 m² au prix de 22 770 Euros Hors Taxe au profit de la SCI LA PASSERELLE représentée par Monsieur Bruno DELARASSE et Monsieur Nicolas DELARASSE avec la possibilité de substitutions au profit de toute société légalement constituée.

Le Conseil autorise à se substituer un tiers à l’acquéreur dans le bénéfice du présent compromis et de ses suites s’il s’agit :

- d’une ou plusieurs sociétés spécialement constituées pour l’acquisition du terrain et/ou la construction et la mise à bail du bâtiment au profit des futurs exploitants,
- d’une société réalisant et finançant la construction des installations de l’acquéreur dans le cadre d’un contrat de crédit-bail,
- d’une ou plusieurs sociétés filiales d’exploitation de l’acquéreur, existantes ou à créer.

Le Conseil communautaire dit enfin :

- que les frais relatifs à cette acquisition sont à la charge de l’acquéreur ;
- que Maître Stéphane PELFRENE, Notaire à Louviers est habilité à rédiger les actes de cession, étant précisé que les frais relatifs à cette cession seront à la charge de l’acquéreur.

16-251 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – URBANISME PLANIFICATION ET FONCIER – Commune de Pîtres – Lotissement d’activités Les Fréneaux – Vente à la SCI LES DEUX AMANTS du lot n° 8 (H)

Sur rapport de Monsieur MOGLIA, le conseil communautaire approuve à l’unanimité le compromis de vente signé le 12 août 2016 afin de vendre une parcelle de terrain de 1 498 m² au prix de 26 946

Euros Hors Taxe au profit de la SCI LES DEUX AMANTS représentée par Madame Sandrine BRIDIER et Monsieur Hervé AUZOUX avec la possibilité de substitutions au profit de toute société légalement constituée.

Le Conseil autorise à se substituer un tiers à l'acquéreur dans le bénéfice du présent compromis et de ses suites s'il s'agit :

- d'une ou plusieurs sociétés spécialement constituées pour l'acquisition du terrain et/ou la construction et la mise à bail du bâtiment au profit des futurs exploitants,
- d'une société réalisant et finançant la construction des installations de l'acquéreur dans le cadre d'un contrat de crédit-bail,
- d'une ou plusieurs sociétés filiales d'exploitation de l'acquéreur, existantes ou à créer.

Le Conseil communautaire dit enfin :

- que les frais relatifs à cette acquisition sont à la charge de l'acquéreur ;
- que Maître Stéphane PELFRENE, Notaire à Louviers est habilité à rédiger les actes de cession, étant précisé que les frais relatifs à cette cession seront à la charge de l'acquéreur.

16-252 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – URBANISME PLANIFICATION ET FONCIER – Commune de Pîtres – Lotissement d'activités Les Fréneaux – Vente à la SCI MARIE CURIE du lot n° 10 (J)

Sur rapport de Monsieur MOGLIA, le conseil communautaire approuve à l'unanimité le compromis de vente signé le 1^{er} juin 2016 afin de vendre une parcelle de terrain de 1 506 m² au prix de 27 108 Euros HT au profit de la SCI MARIE CURIE représentée par Monsieur Emmanuel OLLE et Madame ELODIE CREVEL avec la possibilité de substitutions au profit de toute société légalement constituée.

Le Conseil autorise à se substituer un tiers à l'acquéreur dans le bénéfice du présent compromis et de ses suites s'il s'agit :

- d'une ou plusieurs sociétés spécialement constituées pour l'acquisition du terrain et/ou la construction et la mise à bail du bâtiment au profit des futurs exploitants,
- d'une société réalisant et finançant la construction des installations de l'acquéreur dans le cadre d'un contrat de crédit-bail,
- d'une ou plusieurs sociétés filiales d'exploitation de l'acquéreur, existantes ou à créer.

Le Conseil communautaire dit enfin :

- que les frais relatifs à cette acquisition sont à la charge de l'acquéreur ;
- que Maître Stéphane PELFRENE, Notaire à Louviers est habilité à rédiger les actes de cession, étant précisé que les frais relatifs à cette cession seront à la charge de l'acquéreur.

16-253 - DOMAINE ET PATRIMOINE – ALIENATIONS – URBANISME PLANIFICATION ET FONCIER – Commune d'Heudebouville – ZAC « Ecoparc 2 » – Vente à la société SOGEFIMUR et à la société BPIFRANCE FINANCEMENT en lieu et place de la SCI « La forêt de bord »

Sur rapport de Monsieur MOGLIA et à l'unanimité, Le conseil communautaire :

- donne son agrément à la société SOGEFIMUR et à la société BPIFRANCE FINANCEMENT comme acquéreur au lieu et place de la SCI « La forêt de bord » ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant a signé les actes de vente définitifs et le cahier des charges de cessions de terrain de la ZAC « Ecoparc 2 » qui sera annexé aux actes de vente définitifs ;
- habilite la S.C.P Maître Stéphane PELFRENE Notaire à Louviers pour rédiger les actes de cession, étant précisé que les frais afférents à cette cession seront à la charge de l'acquéreur.

16-254 - COMMANDE PUBLIQUE – ACTES SPECIAUX ET DIVERS – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Autorisation d’occupation du domaine public sous la forme d’une convention de concession d’un bâtiment à usage de centre de vie sur le parc d’activités Ecoparc II à Heudebouville – Autorisation

Sur rapport de Monsieur MOGLIA et à l’unanimité, le conseil de communauté :

- accepte l’offre de la société UMAMI, sise 1, rue des Charmes – 78 190 Saint Quentin en Yvelines,
- attribue à cette société la convention de concession du bâtiment à usage de centre de vie sur Ecoparc II pour une durée de 10 ans à compter de la notification de cette convention aux conditions techniques et financières suivantes :
 - o Durée du contrat : 10 ans,
 - o Redevance fixe de 37 200 € HT par an et proposition d’intéressement, soit sous forme d’une majoration de la redevance annuelle, soit sous forme d’une partie mobile s’ajoutant à la redevance fixe,
 - o Nouvelles propositions sur la vente à emporter avec une gamme sandwich / salades, livraison de repas à destination des salariés et des entreprises, création d’un espace brasserie et d’une offre séminaires et événementiels.

16-255 - COMMANDE PUBLIQUE – DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Crèche inter-entreprises CASCADINE – Présentation du rapport annuel 2015

Au terme de la présentation de cette délibération, Monsieur LANIC déclare :

« Je suis heureux d’avoir eu le document financier qui ne figurait pas avec le bilan qui nous a été communiqué sur la clef USB. J’ai constaté un rendement de 12 % pour l’année 2015. Ce n’est pas négligeable... »

Nous avons reconduit le marché obtenu par SODEXO au titre du mieux-disant social et de l’intéressement des salariés aux bénéfices. Je constate que les salariés n’ont strictement rien reçu pour l’année 2015 et, qu’une nouvelle fois, tout va aller dans la poche des actionnaires. Vous nous avez roulés dans la farine.

Venons-en maintenant au modèle social : 30 % des salariés sont recrutés en CDD. Si l’on regarde d’un peu plus près la masse salariale, on constate que les 47 salariés – direction comprise – ont perçu 579 000 € de salaires, de congés payés et de primes. En moyenne, un salarié a donc perçu 12 000 € bruts en un an. Je constate également qu’ils ne perçoivent toujours pas de tickets restaurant.

Alors, comme modèle social, on aurait pu trouver mieux...

Je rappellerai que la gestion en régie donne entière satisfaction dans d’autres domaines. Nous ne pouvons pas cautionner ce système de gestion qui tire les salariés vers le bas. En conséquence, nous nous abstenons de voter le rapport financier de la gestion de la crèche CASCADINE ».

« J’ai le cœur à gauche aussi, Yves LANIC ! répond Madame BENAMARA. J’ai travaillé pour que les conditions de travail des salariés soient améliorées. Plutôt que de l’intéressement, les salariés ont préféré souscrire à une bonne mutuelle.

Quant aux bénéfices, ils seront partagés à partir de l’année 2016, pas 2015, comme c’était prévu.

Deuxièmement, la qualité d’écoute, l’accès à la formation ont été jugés très importants par les salariés. On y a veillé, tant à CASCADINE, qu’à CASIBULLE. Crèche attitude va généraliser le modèle mis en place dans CASCADINE sur l’ensemble des 100 structures que cette société gère en France ».

« Je crois que nous avons tous pu constater la qualité des locaux, le dévouement du personnel, le plaisir des enfants et des parents lors de l'inauguration de CASIBULLE » résume Monsieur LEROY en guise de conclusion.

Sur rapport de Madame BENAMARA, **par 54 voix POUR et 9 abstentions**, le conseil communautaire approuve le compte-rendu annuel d'activité de la crèche interentreprises CASCADINE, présenté par la société Crèche Attitude.

Les résultats 2015 de la gestion dégagent un bénéfice de 182 838 € pour un chiffre d'affaires net de 1 525 376 €.

16-256 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Protocole d'accord de conciliation et signature d'un bail pour la société ANGANY GENETICS – Autorisation

Sur rapport de Monsieur MOGLIA, **par 62 voix POUR et 1 abstention**, le conseil de communauté décide :

- d'abandonner toutes les créances dont le fait générateur est antérieur au 1^{er} avril 2016, soit une somme de 60 840 €,
- de résilier le bail actuel,
- de conclure un nouveau bail pour diminuer le loyer pour les bâtiments loués par la société à un montant de 2 500 € HT par mois au lieu de 7 978 € HT soit 9 573,60 € TTC sous réserve de la signature entre la société ANGANY GENETICS et l'Agglomération Seine-Eure d'une clause de retour à meilleure fortune pour couvrir le montant de loyers abandonnés par l'Agglomération Seine-Eure à compter du 1^{er} avril 2016 et revenir, à terme, à un montant de loyer correspondant au prix du marché.

16-257 - FINANCES LOCALES – CONTRIBUTIONS BUDGETAIRES – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Pharma-Parc – 1^{er} semestre 2016 – Calcul du montant de la redevance à percevoir auprès des entreprises pour la gestion des espaces communs

Sur rapport de Monsieur MOGLIA, le conseil communautaire décide **à l'unanimité** de fixer le montant de la redevance pour le premier semestre 2016 à la somme de 5 669,22 € T.T.C. et d'appliquer la répartition précisée dans le tableau ci-dessous :

Répartition pour période du 01/01/16 au 30/06/16

Entreprises	PHARMALOG	WEST PHARMACEUTICAL	PLASTIBELL	E.N.S.	ATA	Total
Surface vendue (m ²)	100 212	6 782	6 639	12 623	27 839	154 095
Part (%)	65,03 %	4,40 %	4,31 %	8,19 %	18,07 %	100 %
Redevance totale € T.T.C.	3 686,70 €	249,45 €	244,34 €	464,31 €	1 024,42 €	5 669,22 €

16-258 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Aménagement d'une zone d'activités, sur les terrains dits de la chaussée sur la Commune d'Alizay – Convention d'engagement entre la commune d'Alizay, l'Agglomération Seine-Eure et la société A.T.C. – Autorisation

Sur rapport de Monsieur MOGLIA, le conseil communautaire approuve **à l'unanimité** le projet de convention d'engagement, ainsi que le montant de la participation de l'Agglomération aux fouilles archéologiques du site pour un montant de 133 333,33 € HT correspondant à 33 % de l'estimation HT du montant des fouilles ; montant qui sera majoré de 3,596 %.

Le Conseil autorise également Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention d'engagement avec la Commune d'Alizay et la société A.T.C, ainsi que tout document s'y rapportant.

A l'issue du vote de cette délibération, Monsieur LEVITRE a remercié les services de la CASE pour leur implication dans ce dossier difficile.

« Deux ans de procédure ont été soldés hier et nous allons pouvoir, désormais, lancer la réalisation d'infrastructures sportives. ATC va pouvoir exploiter les carrières et la CASE récupérera les terrains. Dans ce dossier c'est du donnant-donnant-donnant » se félicite-t-il.

16-259 - COMMANDE PUBLIQUE – DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC – AFFERMAGE – PATRIMOINE – CASEO – Rapport annuel 2015

Sur rapport de Monsieur MADROUX, le conseil communautaire approuve à l'unanimité le compte-rendu annuel d'activité du centre aquatique CASEO, produit par la société ESPACE RECREA.

Au titre de l'année 2015, le résultat de l'exploitation du complexe aquatique CASEO se décompose comme suit :

	2015	Contractuel indexé	Contractuel
Total Chiffre d'Affaires HT	1 932 643 €	2 036 645 €	1 984 299 €
Total Charges	1 881 801 €	1 960 717 €	1 910 323 €
Résultat	50 842 €	75 928 €	73 976 €

16-260 - COMMANDE PUBLIQUE – DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC – PATRIMOINE – Boucle locale de télécommunications – Présentation du rapport annuel d'activité 2015

Sur rapport de Monsieur MADROUX, le conseil communautaire prend acte à l'unanimité du rapport annuel 2015 sur l'exploitation de la boucle locale de télécommunications produit par la société Eur@seine.

16-261 - COMMANDE PUBLIQUE – MARCHES PUBLICS – PATRIMOINE – Gardiennage et télésurveillance des bâtiments et sites appartenant à la Communauté d'Agglomération Seine-Eure – Convention – Autorisation

Sur rapport de Monsieur MADROUX, le conseil de communauté approuve à l'unanimité les termes de la convention ayant pour objet de régir l'organisation de la réalisation des prestations de service de sécurité humaine et de télésurveillance sur différents sites de l'Agglomération Seine-Eure et autorise Monsieur le Président à signer la convention avec l'UGAP ainsi que tout document y afférent, notamment l'ensemble des marchés subséquents en découlant.

16-262 - AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE DES COMMUNES – ENFANCE JEUNESSE – Organisation des Automnales du château de Martot 2016 – Signature d'une convention avec l'Agence Régionale de l'Environnement de Normandie (AREN) – Autorisation

Sur rapport de Monsieur DUFOUR, le conseil de communauté accepte à l'unanimité de reconduire la manifestation *Les automnales du château de Martot* et autorise Monsieur le Président à signer la convention avec l'Agence régionale de l'Environnement de Normandie.

16-263 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – COMMERCE ET ARTISANAT – Application mobile *Lescoursesplusvite.fr* – Conventions de partenariat avec les commerçants – Autorisation

A l'issue de la présentation de cette délibération, Monsieur FRAISSE constate :

« Nous recevons déjà bien assez de publicités comme ça... Notre société s'est lancée dans une consommation irraisonnée. Et lorsqu'on regarde autour de nous, nous voyons partout des gens qui ont la tête penchée sur leur smartphone, qui ont de plus en plus de mal à être dans la vraie vie. Avec cette application, j'ai un peu l'impression que l'agglomération va favoriser une nouvelle chasse aux Pokemons »...

Monsieur CALAIS précise :

- « Les messages publicitaires ne s'adresseront qu'aux seules personnes ayant téléchargé l'application et qui passeront devant le magasin dans lequel existe une promotion.
- La personne ne sera avertie que si elle passe devant le magasin.
- C'est le rôle de la CASE de favoriser l'innovation et d'aider les petits commerçants à lutter contre les géants de la vente par internet ».

Rappelant qu'un dispositif à peu près similaire a été mis en place dans les transports en commun, Madame BLANDIN se déclare favorable à la mise en place de cette application. Elle souhaite néanmoins savoir comment les commerçants ont été contactés.

Monsieur CALAIS explique que, dans un premier temps, les commerçants ont été contactés par courrier. Seules 4 réponses sont parvenues. Dans un second temps, les unions commerciales ont été sollicitées. Face au manque de réponses, la société qui a développé l'application a fait du porte-à-porte. Au final, 52 commerçants localisés sur Louviers, Pont de l'Arche, Le Vaudreuil, Val de Reuil et Acquigny ont souhaité expérimenter cette application qui fonctionne déjà sur Evreux, Bernay et Pont Audemer.

« Ce produit est fait pour les petits commerçants, pas les grandes enseignes » résume Monsieur CALAIS.

Monsieur JACQUET regrette que les communes n'aient pas été informées en amont, ce qui aurait permis de sensibiliser un peu plus les commerçants.

Monsieur PRIOLLAUD tente de rassurer Monsieur FRAISSE :

« Cette application ne concerne que les commerces de proximité et se développe, un peu à l'image des QR codes placés sur le patrimoine, à Louviers. Ces applications en plein développement rendent, parfois, les gens plus intelligents et leur facilitent la vie ».

Monsieur VASSARD, quant à lui, note une incohérence chez Monsieur FRAISSE :

« Vous êtes contre la publicité mais pas contre le goudronnage d'un parking » ?

Sur rapport de Monsieur CALAIS, le conseil communautaire accepte à l'unanimité de passer des conventions séparées avec les commerçants participants.

16-264 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – TOURISME – Manifestation touristique à caractère intercommunal – Association Seine APURE à Saint Pierre du Vauvray – Signature d'une convention

Sur rapport de Monsieur CALAIS le conseil communautaire accepte à l'unanimité de passer une convention avec l'association Seine APURE – (Association de Protection des Usagers et Riverains des Eaux domaniales) de Saint Pierre du Vauvray et de verser une subvention de 1 000 € à cette association.

16-265 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – ENVIRONNEMENT – PROPRIÉTÉ PUBLIQUE – Présentation du rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets de l'année 2015

« Quand allez-vous baisser les prix ? » demande tout de go Monsieur VASSARD au terme de la présentation de cette délibération.

Monsieur CARRÉ explique à Monsieur VASSARD que le Conseil communautaire a récemment voté la baisse du taux de TEOM au profit des habitants de l'agglomération. « Par ailleurs, poursuit-il, nous allons construire une nouvelle déchèterie à Louviers, estimée à 1,620 M€. Nous réaliserons ensuite des déchèteries à Alizay et Vironvay. Quand ces investissements auront été réalisés, nous saurons précisément dans quelles proportions nous pourrions baisser la TEOM ».

« Oui, mais les taux bancaires sont bas. Vous pourriez très bien emprunter et baisser la TEOM en même temps » estime-t-il.

Monsieur LEROY rappelle à Monsieur VASSARD que « nous sommes la première intercommunalité de Normandie à avoir baissé le taux de TEOM de 0,3 % alors que, dans le même temps, il y a eu une explosion des taux autour de nous. Cette baisse a été rendue possible grâce au bon tri de la population et au travail de terrain mené par le service. Plus et mieux nous trions, plus l'impact financier baisse. C'est le message qu'il faut retenir ».

Monsieur CARRE félicite le travail du service Propreté Publique « qui va chercher les financements là où ils sont parfois bien cachés. C'est un travail de recherche et de patience. Il faut savoir que le prix d'une tonne de déchets enfouie en centre technique coûte 110 €. Par contre, plus nous trions, mieux nous recyclons et plus nous percevons d'argent sur ces matières premières ».

« Sans oublier les deux ressourceries à venir » conclut Madame BENAMARA.

Sur rapport de Monsieur CARRÉ, le conseil communautaire prend acte à l'unanimité du rapport annuel 2015 sur la qualité du service public d'élimination des déchets.

Ce rapport sera mis à disposition du public sur le site internet et dans les locaux de l'Agglomération Seine-Eure et un exemplaire sera adressé à Monsieur le Préfet de l'Eure pour information, ainsi qu'à chaque commune-membre de l'Agglomération Seine-Eure.

16-266 - COMMANDE PUBLIQUE – DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC – DEPLACEMENTS – Présentation du rapport annuel 2015

Sur rapport de Monsieur LETELLIER, le Conseil de communauté prend acte à l'unanimité du rapport annuel du Président de l'Agglomération Seine-Eure sur la qualité du service public des transports pour l'exercice 2015.

Ce rapport sera mis à disposition du public à l'Hôtel d'agglomération et un exemplaire sera transmis à Monsieur le Préfet de l'Eure pour information.

16-267 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – TRANSPORTS – DEPLACEMENTS – Transports urbains – Versement transport – Remboursement à la société SAS DESSAULES (Poivre Rouge) sise à Val de Reuil

Sur rapport de Monsieur LETELLIER, le conseil de communauté décide à l'unanimité de rembourser la somme de 2 048,59 € à la société DESSAULES sise à Val de Reuil.

16-268 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – TRANSPORTS – DEPLACEMENTS – Transports urbains – Versement transport – Remboursement à la société SNV Maritime sise à Criquebeuf sur Seine

Sur rapport de Monsieur LETELLIER, le conseil de communauté décide à l'unanimité de rembourser la somme de 12 625,94 € à la société SNV Maritime sise à Criquebeuf sur Seine.

16-269 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – ENVIRONNEMENT – POLITIQUES PUBLIQUES DURABLES – Adhésion à l’association Air Normand

Sur rapport de Madame TERLEZ, **par 62 voix POUR et 1 voix CONTRE**, le conseil de communauté autorise Monsieur le Président à signer la convention d’adhésion entre l’Agglomération Seine-Eure et l’Association Air Normand ainsi que tous actes s’y rapportant.

16-270 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – POLITIQUE DE LA VILLE – Axe urbain FEDER – Mise en place de l’organisation générale

Après que Monsieur PRIOLLAUD ait expliqué que l’agglomération a réussi à obtenir des financements complémentaires, passant de 2,5 M€ à 4 M€, Madame TERLEZ précise que cette délibération concerne « *le volet européen du Contrat de Ville. L’Europe, poursuit-elle, veut adosser cela à un véritable projet de territoire, avec des infrastructures au service du territoire ; tel celui que nous sommes en train de mettre en place.*

La souplesse de fonctionnement qui va prévaloir nous permettra d’aller assez vite, mais il faudra en passer par une nouvelle gouvernance, à mettre en place ».

Monsieur NANIYOUULA demande s’il y aura une incidence, voire des retombées positives, pour les territoires de veille, au nom du principe des vases communicants.

Madame TERLEZ explique que comme l’agglomération s’appête à devenir un organisme intermédiaire, elle pourra lancer des appels à projets elle-même.

Sur rapport de Madame TERLEZ, le conseil communautaire autorise à l’unanimité Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention spécifique de délégation de gestion ainsi que toutes les pièces afférentes à cette convention.

16-271 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – POLITIQUE DE LA VILLE – Subventions au titre du projet territorial de cohésion sociale

Suite à une remarque de Monsieur VASSARD, lequel a estimé que « *Pont de l’Arche, est bien servie et que, comme d’habitude, elle est citée pour les subventions* », Madame TERLEZ a précisé : « *Nous veillons à l’équilibre des flux financiers. Pont de l’Arche n’est ni plus ni moins dotée qu’une autre commune. Et personne n’est lésé* ».

De son côté, Madame PONS a évoqué les propos tenus par Monsieur VASSARD et selon lesquels « *les communes de gauche sont très mal gérées, cet état de fait expliquant pourquoi nous avons besoin de beaucoup d’argent* ».

Madame TERLEZ rappelle les modes de calcul en vigueur qui déterminent le revenu fiscal de référence (pas plus de 11 000 € sur l’année) et qui font qu’il y a « *une vraie nécessité d’avoir une action de cohésion sociale sur les territoires de veille* ».

Sur rapport de Madame TERLEZ, le conseil communautaire attribue à l’unanimité les subventions suivantes, soit au total 85 000 € :

- Complément financier festival du Caméléon, CIEM de Val-de-Reuil : 5 000 €,
- Complément projet global du Réseau d’Education Prioritaire, Education nationale-Collège les Fougères : 1 500 €,
- Comité Local d’Education Artistique et Culturelle (CLEAC), ville de Louviers : 2 000 €,
- Convention Territoriale Globale (CTG), ville de Pont de l’Arche : 70 000 €,
- Mise en place de permanences d’écrivain public, Caroline PEYRE : 6 500 €,

16-272 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – POLITIQUE DE LA VILLE – Pilier urbain du Contrat de Ville – Protocole de préfiguration ANRU

Sur rapport de Madame TERLEZ Le conseil communautaire autorise à l'unanimité Monsieur le Président ou son représentant à signer le protocole de préfiguration et tout document associé.

16-273 - COMMANDE PUBLIQUE – DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC – EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT – Présentation du rapport annuel sur le prix de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2015

Sur rapport de Monsieur CHRISTOPHE, le conseil de communauté prend acte à l'unanimité du rapport annuel du Président de l'Agglomération Seine-Eure sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement pour l'année 2015.

16-274 - DOMAINES DE COMPETENCE PAR THEME – ENVIRONNEMENT – EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT – Programmation 2017 des travaux à réaliser – Demandes de subvention – Autorisation

Sur rapport de Monsieur DELAFOSSE et à l'unanimité, le conseil de communauté ayant entendu le rapporteur et délibéré :

- accepte le programme de travaux à réaliser (A1 à A9) au cours de l'année 2017 en matière d'assainissement, composé de 9 opérations, pour un montant estimé à **6 700 000 € HT**. Ce montant comprend les études préliminaires, les honoraires de maîtrise d'œuvre, les travaux et les essais de réception,
- accepte le programme de travaux à réaliser (E1 à E3) au cours de l'année 2017 en matière d'eau potable, composé de trois opérations pour un montant estimé à **1 950 000 € HT**. Ce montant comprend les études préliminaires, les honoraires de maîtrise d'œuvre, les travaux et les essais de réception,
- sollicite auprès du Conseil Départemental de l'Eure et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, l'inscription des 11 opérations d'assainissement et d'eau potable (A1 à A9 et E1 à E3) comprenant les études préliminaires, honoraires de maîtrise d'œuvre, travaux et essais de réception à un programme subventionné au meilleur taux pour l'année 2017,
- sollicite auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie une subvention d'un montant de **90 000 € HT** pour le suivi et le contrôle des 300 branchements neufs en domaine privé, sur la commune de Montaure (opération A10).

16-275 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – ENVIRONNEMENT – EAU PLUVIALE – Programmation 2017 des travaux à réaliser en matière de lutte contre les ruissellements d'eaux pluviales – Demandes de subvention – Autorisation

Sur rapport de Monsieur DERREY, le conseil de accepte à l'unanimité le programme d'études et de travaux à réaliser au cours de l'année 2017 en matière de lutte contre les ruissellements d'eau pluviale, pour un montant estimé à 500 000 € HT et sollicite l'inscription, pour 2017, de ces opérations dans un programme subventionné aux meilleurs taux auprès du Conseil Départemental de l'Eure, de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil Régional de Normandie.

16-276 - COMMANDE PUBLIQUE – MARCHES PUBLICS – MILIEUX NATURELS – Aménagement de la zone d'expansion « Les Pâtures » et du Clos des Aulnes sur les Communes de Val de Reuil, Saint Etienne du Vauvray et le Vaudreuil – lot n°1 : pontons – Procédure adaptée – Avenant n°3 – Autorisation

Sur rapport de Monsieur DAGOMET, le conseil communautaire autorise à l'unanimité Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°3 avec l'entreprise DYNAMIQUE ENVIRONNEMENT, sise 14 bis Chemin de Plantefort, 69 370 Saint Didier au Mont d'Or, afin de prendre en compte les travaux complémentaires.

Le montant total du marché passe donc de 532 362 € HT à 540 072 € HT et l'impact financier de ces prestations modifie le montant du marché comme suit :

Tranche	Montant HT
<u>Tranche ferme</u> : 640 ml de pontons et une passerelle	334 002 €
<u>Tranche conditionnelle 1</u> : 300 ml de pontons	116 856 €
<u>Avenant 2</u>	81 504 €
<u>Avenant 3</u>	7 710 €
Total	540 072 €

16-277 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – ENVIRONNEMENT – MILIEUX NATURELS – Programmation 2017 des travaux d'aménagement – Demandes de subvention – Autorisation

Sur rapport de Monsieur DAGOMET, le conseil de communauté accepte à l'**unanimité** le programme de travaux à réaliser au cours de l'année 2017 pour un montant estimé à 546 000 € HT et sollicite l'inscription, pour 2017, de ces opérations dans un programme subventionné aux meilleurs taux, auprès du Conseil départemental de l'Eure, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et de l'Union européenne.

16-278 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – ENVIRONNEMENT – MILIEUX NATURELS – Syndicat Aval de la Vallée de l'Iton – Adhésion et désignation des représentants de l'Agglomération Seine-Eure au conseil syndical

Sur rapport de Monsieur DAGOMET et à l'**unanimité**, le conseil de communauté :

- approuve les statuts du Syndicat Aval de la Vallée de l'Iton,
- approuve l'adhésion de l'Agglomération Seine-Eure au Syndicat, avec le versement d'une contribution de 6 293,09 € pour l'année 2016,
- nomme Monsieur Didier DAGOMET comme délégué titulaire et Madame Marie-Joëlle LENFANT comme déléguée suppléante pour représenter l'Agglomération Seine-Eure aux assemblées générales de ce Syndicat.

16-279 - FONCTION PUBLIQUE – PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRE DE LA FPT – RESSOURCES HUMAINES – Personnels contractuels – Convention de mutualisation du service des finances entre l'Agglomération Seine-Eure et la Commune de Louviers – Avenant 1 – Convention de soutien technique – Résiliation anticipée – Autorisation

Sur rapport de Monsieur LEROY, **par 51 voix POUR et 12 abstentions**, le conseil de communauté accepte :

- la résiliation anticipée de la convention de soutien technique à la direction des finances conclue entre l'Agglomération et la commune de Louviers,
- la signature de l'avenant n° 1 à la convention de mutualisation avec la commune de Louviers.

Le Conseil communautaire dit également que la rémunération du poste est fixée sur la grille indiciaire du grade d'attaché à laquelle peuvent s'ajouter les primes et indemnités en vigueur dans la collectivité,

16-280 - FONCTION PUBLIQUE – AUTRES CATEGORIES DE PERSONNELS – RESSOURCES HUMAINES – Gratification accordée à des stagiaires

Sur rapport de Monsieur LEROY, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'attribuer à ce stagiaire une indemnité mensuelle égale à 546,01 € net calculée au prorata de la durée de stage à compter du 25 avril 2016.

16-281 - FONCTION PUBLIQUE – PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA FPT – RESSOURCES HUMAINES – Personnels contractuels – Création et modification de postes – Actualisation du tableau des effectifs

Sur rapport de Monsieur LEROY et à l'unanimité, le conseil de communauté :

- accepte la signature d'un contrat à durée indéterminée pour l'agent en charge de la fiscalité, de la prospective et de la contractualisation, à compter du 6 juillet 2016,
- décide de modifier ainsi le tableau des effectifs :

* à la date du 2 août 2016 :

- Suppression d'un poste de rédacteur à temps complet,
- Création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet.

* à la date du 1^{er} octobre 2016 :

- Suppression d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine à temps complet,
- Suppression d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet,
- Création d'un poste d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- Création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe contractuel à temps complet.
- Création de deux postes d'adjoint techniques de 2^{ème} classe à temps complet.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur LEROY indique que le prochain Conseil communautaire se déroulera le 20 octobre, à 18 heures et non 20 h 30 car l'agglomération accueille le colloque *Entreprendre avec l'Afrique*.

Une réunion très importante, portant sur la stratégie de développement économique régional se tiendra à Rouen le 29 septembre. Monsieur LEROY s'y rendra.

Monsieur LEVITRE indique qu'il reçoit une délégation cubaine le 27 septembre.

Monsieur LEVITRE revient sur l'enquête publique qui s'est déroulée dans le cadre du Contournement Est de Rouen. Il fustige sa partialité alors que les remarques émises, allant dans le sens d'un refus, n'ont pas été entendues. C'est le cas du Conseil municipal d'Alizay qui a refusé le projet de contournement à l'unanimité.

Monsieur LEVITRE souhaite inscrire ce point à l'ordre du jour du prochain Conseil communautaire.

« Nous devons refuser le Diktat et la défiguration de notre territoire » insiste-t-il.

Monsieur LEROY examinera cette demande, même s'il avoue « ne pas être sûr que ce soit la bonne séance au regard de l'actualité ».

L'ordre du jour étant épuisé, aucune remarque ni question formulée, la séance est levée à 23 h 15.

Le Président

Bernard LEROY